

L'habitat traditionnel rétais est majoritairement d'origine rurale. L'organisation des bâtiments, la forme des constructions et les détails architecturaux découlent de cette fonction originelle.

La taille de la propriété bâtie dans les bourgs était directement proportionnelle à la surface des terres exploitées.

Les maisons de bourg et les propriétés à cour fermée

Le volume aligné sur la rue principale est simple et régulier.

Affecté à l'habitation, il comporte de 2 à 4 travées régulières, les fenêtres de l'étage étant alignées sur les ouvertures du rez-de-chaussée et souvent de même largeur. Un passage couvert donne accès au terrain qui reçoit

1



île de Ré

2



4

volumes

les dépendances agricoles : chais à vin, granges, réserves, ainsi que les abris pour les animaux.

Au volume simple et régulièrement ordonnancé de la maison répondent, à l'intérieur de la cour, les volumes plus libres des dépendances qui sont dictés par la fonction :

- le chai, bâtiment généralement massif et de grand volume, ne dispose que de peu d'ouvertures sans aucune régularité, dont la dimension et la position découlent des fonctions. Il en va de même pour les abris à matériel qui ne sont souvent qu'un simple toit.

- les réserves et les abris pour les animaux sont de modestes dimensions. Ces petits volumes sont adossés aux limites latérales pour laisser libre l'espace de la cour ou du verger.

3



5



6

1 - 2 - La Couarde-sur-Mer
3 - Le-Bois-Plage-en-Ré

4 - 6 - Sainte-Marie-de-Ré
5 - Le-Bois-Plage-en-Ré

Les propriétés à cour fermée se rencontrent dans les bourgs aussi bien en tissu dense que sous la forme de grands clos.

Les petites maisons

Le souci de préserver les terres cultivées, le jeu des donations et des partages ne permettaient pas toujours de réunir toutes les fonctions agricoles sur un même terrain. Le programme familial de base s'en trouve réduit et conduit à un habitat sommaire constitué de deux,

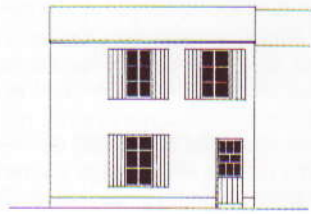
voire d'une seule travée à l'alignement de la rue, de composition régulière et simple.

Les dépendances, chais, granges, étables, sont alors répartis sur d'autres parcelles desservies par les rues, par des venelles secondaires ou organisées autour d'un espace commun : le querreux.

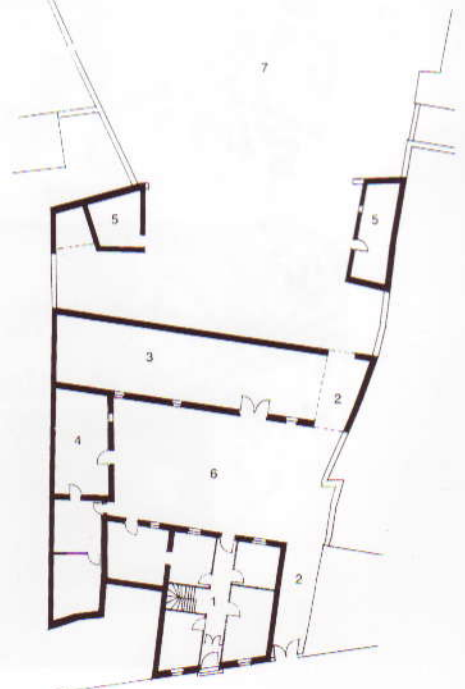
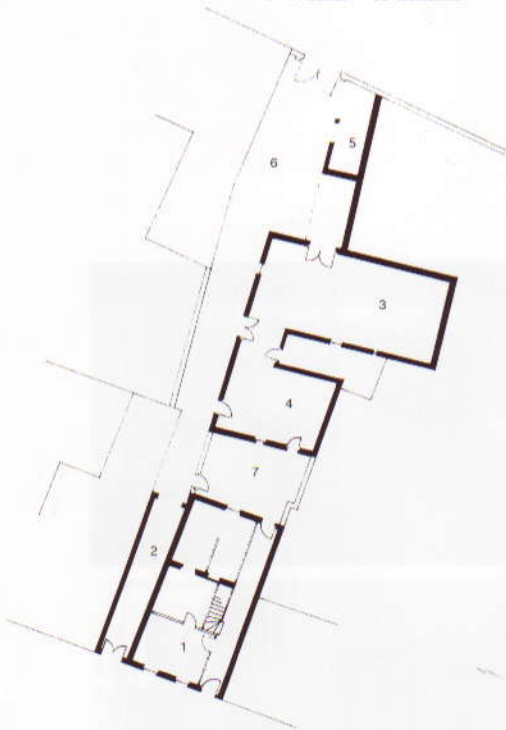
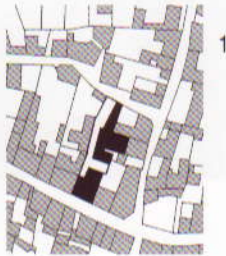
Les transformations et aménagements de ces anciennes constructions doivent respecter les caractères architecturaux liés aux fonctions d'origine de chaque local.

Les volumes contemporains

Dans les quartiers neufs, les constructions, dans leur volume et leur implantation, devront respecter ces principes de composition : simplicité et régularité de la façade pour les habitations, alignement sur les rues et les voies, adossement sur les limites latérales pour les volumes nécessaires aux annexes de la maison.



île de Ré



- 1 - habitation
- 2 - passage
- 3 - chai
- 4 - réserves
- 5 - étable
- 6 - cour
- 7 - potager-verger

Les éléments intrus

- les étages en retrait de la rue
- les décrochements de toiture en façade ou sur les pignons
- les étages partiels

- la multiplication des volumes
- les volumes complexes qui impliquent des emboîtements de toiture
- la dispersion des bâtiments annexes sur un même terrain

1 - Maison rurale, La-Flotte-en-Ré
 2 - Propriété à cour fermée, Sainte-Marie-de-Ré
 3 - Petite maison rurale, St-Clément-des-Baleines

A l'exception des clos et de quelques grandes propriétés rurales, le volume à étage, ou le plus haut, sera toujours sur la rue et à l'alignement.

En règle générale, les étages ont la même emprise que les rez-de-chaussée, sans décrochement de toiture en pignon ou en façade.

La répartition du programme dans des volumes simplement adossés est à privilégier en jouant sur la répartition étage / rez-de-chaussée pour éviter les encastresments complexes des toitures et la multiplication des noues et des arêtiers très peu présents dans l'architecture traditionnelle. A l'angle d'une voie secondaire ou d'une venelle, le volume à étage sera placé sur la rue principale.

1



île de Ré

2



3



4



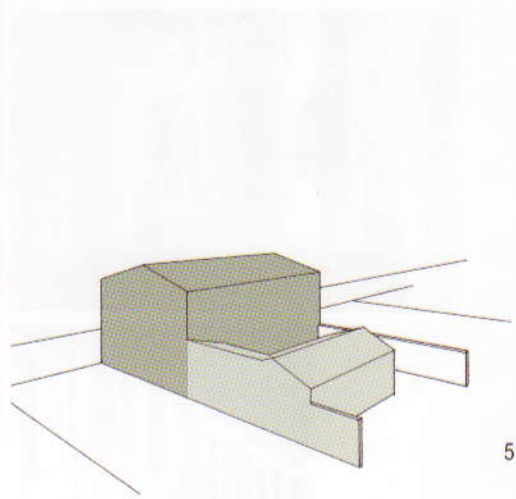
volumes

A l'angle de rues d'importance similaire, le volume à étage sera placé en fonction du contexte bâti.

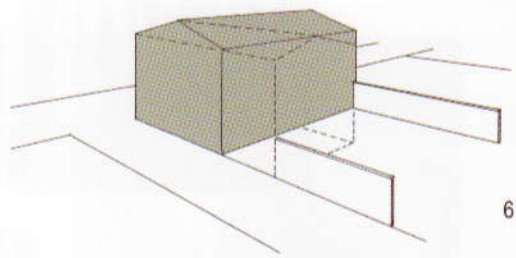
Lorsque le programme ne permet pas une construction qui jouxte les limites latérales, un mur de clos ou une construction annexe viendra compléter les alignements sur la rue.

Dans ce cas, le volume principal sera adossé à une limite latérale.

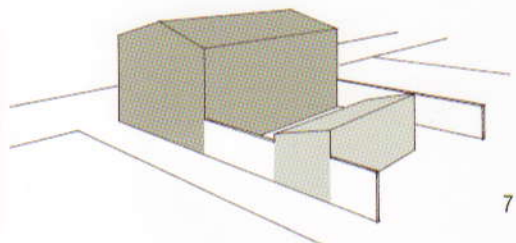
Sur des parcelles étroites, où la conception de plusieurs volumes est nécessaire au programme, le plan de masse reprendra l'organisation traditionnelle : bâtiment principal aligné sur la rue, bâtiments secondaires en arrière sur cour.



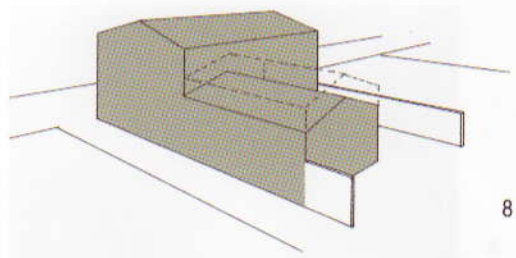
5



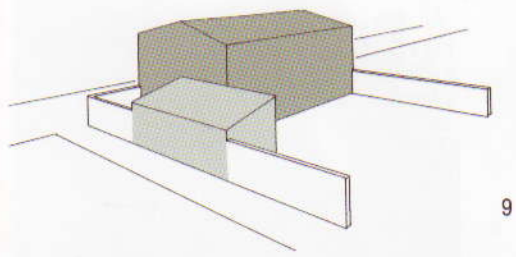
6



7



8



9

1 - 3 - 4 - La-Couarde-sur-Mer
2 - La-Flotte-en-Ré

Principes d'implantation - quartiers neufs
5 - 7 - 9 - Principe de base avec annexes éventuelles
6 - Principe à l'angle de voies de même importance
8 - Principe à l'angle de voies inégales

1



2



3



4



1 - La Couarde-sur-Mer
2 - Sainte-Marie-de-Ré
3 - 4 - Saint-Clément-des-Baleines

Tracés et parcelles

Faites pour se protéger des vents, les rues sont sinueuses et la perspective s'arrête toujours sur un front bâti.

L'observation des alignements montre de fréquents accidents ou décrochements au droit des limites de propriété qui contribuent à animer l'espace.

Les places ne sont bien souvent qu'un élargissement de la rue.

Le parcellaire le plus ancien est de nature organique : parcelles et voies forment des cellules qui se sont développées en rayonnement à partir d'un îlot central qui comportait l'église ou une grosse propriété en clos.

Les extensions de bourg menées aux XVIII^e et XIX^e siècles

île de Ré

tracés

se sont faites sur les jardins et sur les vignes qui entouraient le noyau ancien. Elles constituent des parcelles en lanière et souvent étroites, plus régulières que le tissu très ancien.

A la simplicité des volumes de l'habitat rétais répond une grande variété, voire même une complexité dans le découpage des terrains et donc dans l'organisation des constructions qui confère à chaque bourg et à chaque quartier une identité.



5



6



7

5 - Le-Bois-Plage-en-Ré
6 - Îlot de l'Abbaye, Loix-en-Ré
7 - Le-Bois-Plage-en-Ré

Les éléments intrus

- les tracés de voies orthogonaux et trop réguliers
- les rues d'égale largeur et sans hiérarchie

- les perspectives ouvertes sur des espaces non bâtis
- les parcelles trop étroites ou trop larges sur la rue principale qui se prêtent mal à l'alignement des constructions

- les parcelles de proportion carrée et les terrains d'égales dimensions (en lotissements et groupes d'habitations)